



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intermittents

Question écrite n° 103859

Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le statut d'intermittent du spectacle. La notion « d'intermittent du spectacle » est diverse et regroupe plus de 250 000 travailleurs en France : des artistes aux techniciens, en passant par les ouvriers techniciens du spectacle. Ils sont les porteurs de l'émulation culturelle française. Toutefois, il souligne que leurs conditions de travail sont souvent précaires, devant justifier d'au moins 507 heures pour l'ouverture des droits à l'indemnisation. Des heures parfois travaillées et non comptabilisées, par exemple lors d'un déplacement pour une représentation scénique. Alors que plusieurs programmes présidentiels aspirent à supprimer la spécificité du statut des intermittents du spectacle, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a pris des mesures pour construire un cadre sécurisé pour ces travailleurs, afin de combattre la précarité du statut d'intermittent.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103859

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2017](#), page 3020

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)